

Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du service
public de prévention et de gestion
des Déchets Ménagers et Assimilés
Exercice 2022

Communauté de communes Falaises du Talou

46 bis, Rue du Général de Gaulle
76 630 ENVERMEU



Sommaire

PREAMBULE	3
I- PRESENTATION	3
1/ LE TERRITOIRE DESSERVI	3
2/ ORGANISATION GENERALE.....	4
II- LES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE	7
1/ LA PRECOLLECTE	7
2/ LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	8
3/ LE TRAITEMENT DES OMR.....	11
4/ LE TRI DES RECYCLABLES HORS VERRE	12
III- LES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE	13
1/ LES « POINTS TRI »	13
a. Descriptif du parc.....	13
b. Collecte et recyclage du verre.....	15
c. La récupération des textiles.....	16
2/ LES DECHETTERIES	17
a. Les sites.....	17
b. L'organisation.....	20
IV- SENSIBILISATION ET PREVENTION	24
V- INDICATEURS FINANCIERS	27
VI- BILAN / INFOGRAPHIE	29
VII- CONCLUSION	31

Préambule

Le présent rapport est rédigé en application du décret n° 2015-1827 du 30 novembre 2015.

Dans ses statuts, la collectivité a pour compétence :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Collecte sélective en porte à porte et/ou en apport volontaire, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Construction et gestion de déchetteries et points d'apport volontaire ;
- Gestion du site de l'UTOM d'Auquemesnil.

I- Présentation

1/ le territoire desservi

La Communauté de communes Falaises du Talou exerce la compétence au sein de ses 24 communes membres. Cela représente 24 157 habitants (population INSEE 2019) et 11 228 foyers (INSEE 2019).



Suivant les dernières données INSEE, le territoire a peu évolué en 2022 par rapport à l'année 2021.

Population légale 2022 et évolution :

COLLECTIVITES	2021	2022	Evolution
	INSEE 2018	INSEE 2019	
AVESNES EN VAL	285	286	0,35%
BAILLY EN RIVIERE	527	526	-0,19%
BELLENGREVILLE	482	482	0,00%
CANEHAN	371	380	2,43%
CUVERVILLE SUR YERES	206	202	-1,94%
DAMPIERRE ST NICOLAS	467	462	-1,07%
DOUVREND	534	535	0,19%
ENVERMEU	2229	2177	-2,33%
FREULLEVILLE	366	368	0,55%
LES IFS	73	71	-2,74%
MEULERS	559	558	-0,18%
NOTRE- DAME D'AL.	771	776	0,65%
PETIT CAUX	9792	9831	0,40%
RICARVILLE DU VAL	181	187	3,31%
SAINT AUBIN LE CAUF	868	859	-1,04%
SAINT JACQUES D'ALT	346	346	0,00%
SAINT MARTIN LE GAILLARD	298	294	-1,34%
SAINT NICOLAS D'ALT	3775	3779	0,11%
SAINT OUVEN/BAILLY	229	232	1,31%
SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE	765	768	0,39%
SAUCHAY	422	436	3,32%
SEPT MEULES	187	179	-4,28%
TOUFFREVILLE SUR EU	218	220	0,92%
VILLY SUR YERES	199	203	2,01%
TOTAL	24150	24157	0,03%

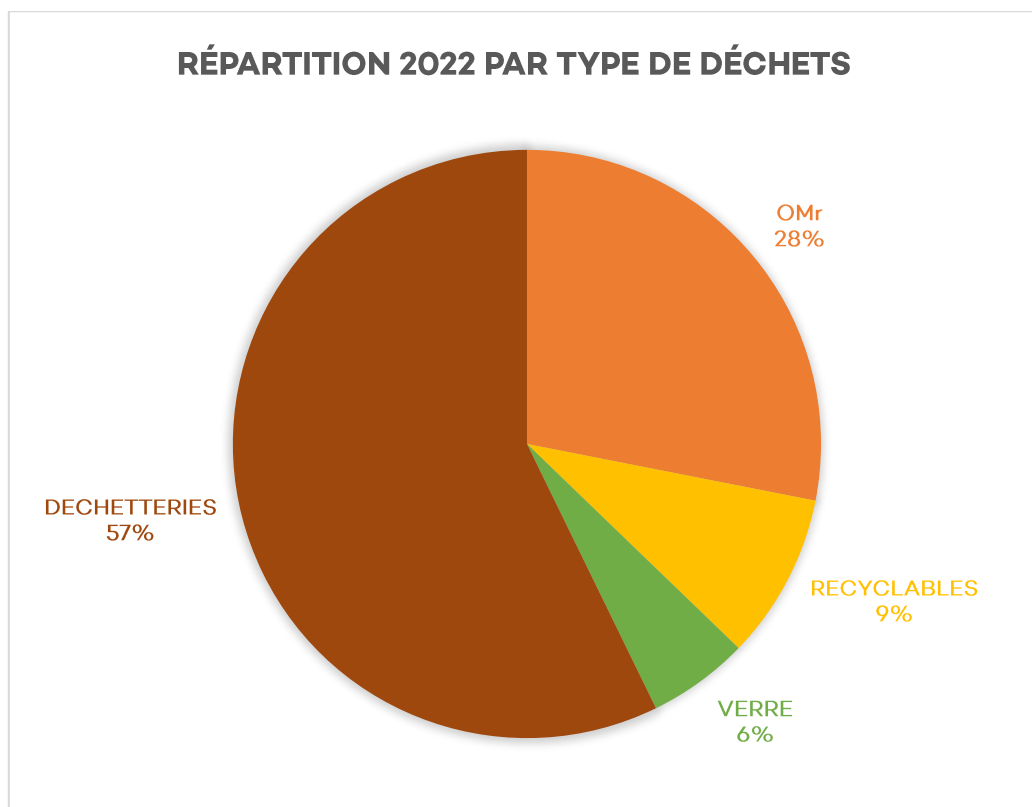
2/ Organisation générale

En 2022, la compétence collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée au travers de cinq dispositifs :

- **La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles** en porte à porte chaque semaine.
- **La collecte sélective et le tri des déchets recyclables hors verre** en porte à porte toutes les deux semaines.
- **La collecte sélective du verre et du textile** sur les « points tri » équipés de colonnes d'apport volontaire aériennes.
- **La collecte des autres déchets dits « occasionnels »** dans les déchetteries.
- **Le traitement des déchets verts par co-compostage** avec des boues de station d'épuration sur la plateforme d'Auquemesnil.

Le service s'effectue de manière harmonisée sur les 24 communes du territoire. Un règlement de collecte définissant les modalités a été approuvé en conseil communautaire le 17 décembre 2021.

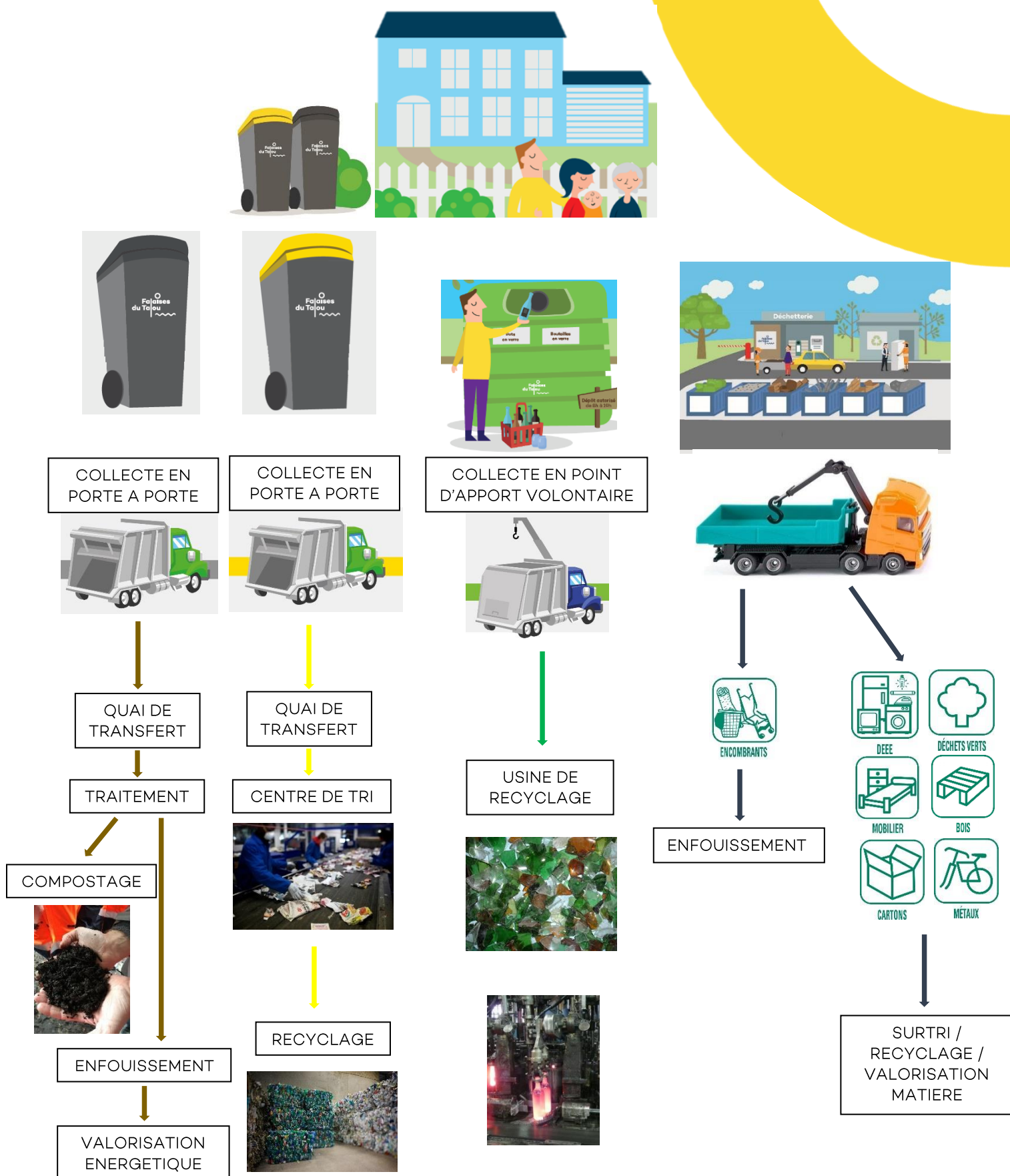
Pour l'année 2022, un total de **16 422** tonnes a été collecté et traité.



Evolution des tonnages collectés entre 2021 et 2022 :

	2022	2021	2022/2021 tonnes	2022/2021 %
OMr	4613	4815	-202	-4,2%
RECYCLABLES	1498	1537	-39	-2,5%
VERRE	913	938	-25	-1,6%
DECHETTERIES	9412	11040	-1628	-14,7%
TOTAL	16422	18330	-1894	-10,3%

Schéma d'organisation 2022:



II- Les déchets collectés en porte à porte

Les Ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables hors verre sont collectés en porte à porte.

1/ La précollecte

La collecte est réalisée en bacs pucés,

- Cuve et couvercle gris pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMr),
- Cuve grise et couvercle jaune pour les recyclables hors verre.

La dotation des particuliers se fait en fonction des foyers :

Composition foyer	Volume bac gris	Volume bac jaune
1 personne	140 litres	140 litres
2 et 3 personnes	140 litres	240 litres
4 à 6 personnes	240 litres	360 litres
7 personnes et plus	360 litres	360 litres



Les bacs de 770 litres sont à destination des collectivités et des professionnels.

En 2022, la répartition sur le territoire par type et par volume est la suivante :

BAC GRIS		
Récipients	Nombre	%
Bac divers	52	0,4%
140	7 420	62,7%
240	3 486	29,5%
360	492	4,1%
770	378	3,2%
TOTAL	11 828	100%



BAC JAUNE		
Type bac	Quantité	%
140	1 560	13,5%
240	7 229	62,8%
360	2 385	20,7%
770	344	3%
TOTAL	11 518	100%



Chaque bac est relié à l'habitation via un système de puce RFID. Ce système facilite la localisation des bacs et la gestion du parc. Les puces sont lues, ce qui permet de connaître le taux de présentation.

En 2022, 486 bacs ont été livrés chez les usagers :

- 220 bacs gris.
- 266 bacs jaunes.
- 46 réparations ont été effectuées.

Les opérations de distribution et de réparation des bacs sont réalisées par le prestataire de collecte. Les demandes sont adressées à la collectivité qui transmet chaque semaine un tableau des livraisons et réparations à prévoir. Les demandes usagers sont traitées sous quinzaine.

Pour les habitations ne disposant pas de la place suffisante à l'entreposage des bacs, en centre bourg le plus souvent, un système de collecte en sacs homologués a été mis en place. En 2022, 800 sacs rouges de 50 litres ont été distribués pour les OMr et 825 sacs transparents pour les recyclables collectés en porte à porte.

2/ La collecte en porte à porte

La pré-collecte et la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des recyclables hors verre sont réalisées dans le cadre d'un marché public attribué à IKOS ENVIRONNEMENT du groupe PAPREC.

- Un marché n° 2019 812 001 00 en groupement de commande avec l'agglomération de Dieppe-Maritime du 1^{er} mars 2019 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois 1 an

Une benne de collecte plus petite (13 tonnes) se charge des rues les plus étroites du territoire qui ne peuvent pas être collectées par les véhicules 26 tonnes.

Les communes sont collectées comme suit :

Communes	Communes déléguées	Jour de collecte OM hebdomadaire	Jour de collecte RECYCLABLES toutes les deux semaines
Avesnes en Val		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Bailly en Rivière		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Bellengreville		Mercredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Canehan		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Cuverville sur Yères		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Dampierre Saint Nicolas		Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>
Douvrend		Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>
Envermeu		Mercredi	Jeudi <i>semaine impaire</i>
Freulleville		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Les Ifs		Mercredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Meulers		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Notre Dame d'Aliermont		Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>

PETIT CAUX	Assigny	Mercredi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Auquemesnil	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Belleville sur Mer	Vendredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
	Berneval le Grand	Lundi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Biville sur Mer	Mercredi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Bracquemont	Vendredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
	Brunville	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Derchigny Graincourt	Lundi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Glicourt	Jeudi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Gouchaupré	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Greny	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Guilmécourt	Mercredi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Intraville	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Penly	Jeudi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Saint Martin en Campagne	Jeudi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Saint Martin Plage	Lundi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Saint Quentin au Bosc	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
	Tocqueville sur Eu	Mercredi	Lundi <i>semaine impaire</i>
	Tourville la Chapelle	Mardi	Lundi <i>semaine paire</i>
Ricarville du Val		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Saint Aubin le Cauf		Mardi	Jeudi <i>semaine impaire</i>
Saint Jacques d'Aliermont		Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>
Saint Martin le Gaillard		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Saint Nicolas d'Aliermont		Mardi	Mercredi <i>semaine impaire</i>
Saint Ouen sous Bailly		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Saint Vaast d'Equieville		Mercredi	Vendredi <i>semaine impaire</i>
Sauchay		Mercredi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Sept Meules		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Touffreville sur Eu		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>
Villy sur Yères		Jeudi	Mardi <i>semaine impaire</i>

DISTANCES ET CONSOMMATIONS

OM			
2021		2022	
Distance parcourue	Gazole consommé	Distance parcourue	Gazole consommé
67 387 km	56 676 litres	59 399 km	52 258 litres



RECYCLABLES HORS VERRE			
2021		2022	
Distance parcourue	Gazole consommé	Distance parcourue	Gazole consommé
30 480 km	17 889 litres	29 269 km	19 825 litres

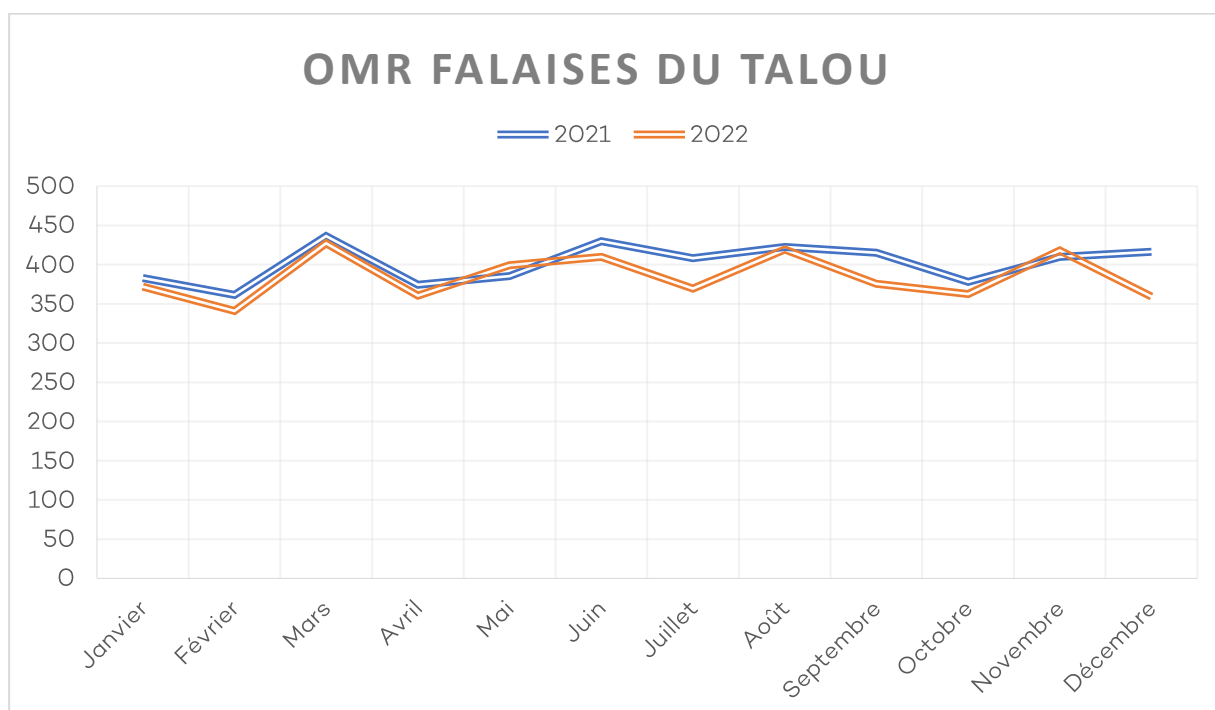
Comparaison de la consommation et la distance totale parcourue en collecte en porte à porte, tous types de déchets confondus :

2021		2022	
Distance parcourue	Gazole consommé	Distance parcourue	Gazole consommé
97 867 km	74 565 litres	88 668 km	72 083 litres

TONNAGE

6 111 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en porte à porte, soit 253 kg/habitant/an.

4 613 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2022 soit **191 kg/habitant**. Un tonnage en baisse de 4 % par rapport à 2021.



1 498 tonnes de recyclables ont été collectées en 2022 soit 62 kg/habitant/an. Une diminution de 3 % par rapport à 2021.

Evolution des tonnages mensuels 2021-2022 des emballages et papier collectés en mélange en porte à porte :

	2021	2022	Evolution %
janvier	103	147	43%
février	116	109	-6%
mars	159	147	-8%
avril	131	123	-6%
mai	127	124	-2%
juin	122	116	-5%
juillet	124	114	-8%
août	144	150	4%
septembre	143	131	-8%
octobre	124	119	-4%
novembre	122	110	-10%
décembre	122	108	-11%
total	1537	1498	-3%

3/ Le traitement des OMr

En 2022, le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) est réalisé dans le cadre d'un marché public :

- marché n° 2019 812 004 00 en groupement de commande avec l'agglomération de Dieppe-Maritime attribué à VALORCAUX du groupe VEOLIA à partir du 1er/03/2019 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois 1 an

Les déchets ménagers résiduels collectés sont traités au centre de traitement à Brametot, site géré par la société VALORCAUX. Les ordures ménagères y sont, dans un premier temps, compostées, transformant la part putrescible en amendement et réduisant la part des déchets ultimes stockés à l'issue du processus à 57% du tonnage entrant sur le site.



En 2022, **4 613 tonnes** d'OMr ont été traitées sur ce site. Après compostage, la part stockée en casier est de 2 629 tonnes.

4/ Le tri des recyclables hors verre

Les prestations de tri des recyclables hors verre sont réalisées dans le cadre d'un marché public attribué à IPODEC ENVIRONNEMENT avec son centre de tri du Havre.

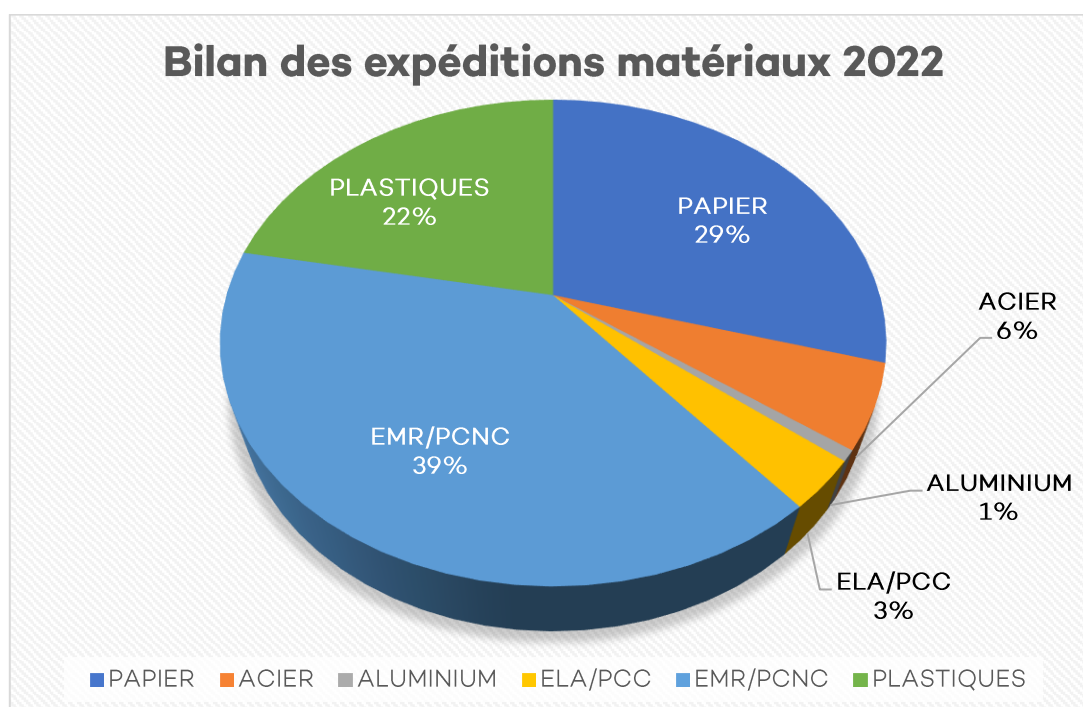
- marché n° 2019 812 005 00 en groupement de commande avec l'agglomération de Dieppe-Maritime du 1er/03/2019 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois 1 an.

La prestation de tri est harmonisée sur tout le territoire en extension des consignes de tri depuis 2019.

Pour les emballages recyclables et le papier collectés en mélange en porte à porte, afin de bénéficier des soutiens à la valorisation, de la TVA réduite et de soutiens techniques, la collectivité a conclu des contrats avec les éco-organismes CITEO pour les emballages dans le cadre du barème F et CITEO PAPIER pour le papier.

A la sortie du centre de tri, les matières triées sont transportées vers les exutoires des repreneurs matériaux suivants :

- ARCELOR MITTAL en option filière pour l'acier,
- REGEAL AFFIMET en option filière pour l'aluminium,
- REVIPAC en option filière pour les papiers-cartons non complexés,
- REVIPAC en option filière pour les papiers carton complexés,
- VALORPLAST en option filière pour les plastiques en extension des consignes de tri,
- VEOLIA en option fédération pour le papier.



III- Les déchets en apport volontaire

1/ Les « points tri »

a. Descriptif du parc

La collectivité dispose de 148 colonnes aériennes disposées sur 88 emplacements d'apport volontaire nommés « points tri ». Ces colonnes sont complétées, sur 42 emplacements, par 46 bornes de récupération du textile.

Les colonnes aériennes verre font l'objet d'une campagne annuelle de nettoyage intérieur/extérieur réalisée par l'entreprise ANCO, sous-traitant du prestataire de collecte du verre MINERIS dans le cadre du marché n° 2019-812-002-00. Le ré étiquetage avec les règles de tri est réalisé après le lavage lors du contrôle de la prestation.

COMMUNE	EMPLACEMENT	NOMBRE DE COLONNES VERRE	NOMBRE DE BORNES TEXTILES
AVESNES EN VAL	Centre Bourg	2	1
BAILLY EN RIVIERE	Eglise	2	1
BELLENGREVILLE	Cimetière	2	1
CANEHAN	Lelong (proximité ferme)	1	
	RD 226 Eglise	2	1
CUVERVILLE SUR YERES	RD 258 (bordure rivière)	2	1
	Grattepanche	1	
DAMPIERRE SAINT NICOLAS	Salle Polyvalente	2	1
DOUVREND	Eglise	1	
	Angreville (Paradis Aquatique)	2	
ENVERMEU	Déchetterie	2	2
	Le Courtilier	2	
	Hameau de Bray	1	
	Hameau du Bucq	1	
	Résidence de l'Eaulne	1	
	Stade	2	
	Cabinet médical		2
	Les Coteaux	2	1
FREULLEVILLE	Manoir du Val	2	1
	Rue de la mairie	2	
LES IFS	Rue des Vieux Ifs	1	
MEULERS	Stade	2	
NOTRE DAME D'ALIERMONT	Terrain de pétanque	2	1
	Sortie village	1	
	Salle Polyvalente	2	
PETIT CAUX ASSIGNY	Salle Polyvalente	1	
	Mairie	1	
PETIT CAUX - AUQUEMESNIL	Grande Rue	2	1
PETIT CAUX BELLEVILLE SUR MER	Rue des Pêcheurs (gymnase)	2	1
	Stade	2	
	Rue du Plein Ouest	3	

PETIT CAUX BERNEVAL LE GRAND	Cimetière, Rue Jean Moulin	3	1
	Salle Beltrame	1	
	Mairie	3	1
	Camping	1	
	Place des Canadiens (ND de Liesse)	2	
PETIT CAUX BIVILLE SUR MER	Camping	1	
	Parking Absolutement Bière	1	
	Route de Penly (Près du phare)	2	
	Parking Poids Lourd D 925	3	1
PETIT CAUX BRACQUEMONT	Rue de la Marette	2	
	Rue de Lîmes	2	
	Salle Polyvalente	2	1
PETIT CAUX - BRUNVILLE	Mairie	1	1
PETIT CAUX - DERCHIGNY GRAINCOURT	Mairie	2	1
PETIT CAUX - GLICOURT	Salle Polyvalente	1	1
PETIT CAUX - GOUCHAUPRE	Salle Polyvalente	2	1
PETIT CAUX - GRENY	Eglise	1	1
PETIT CAUX - GUILMECOURT	Salle Polyvalente	2	1
PETIT CAUX - INTRAVILLE	Rue des Tilleuls x Rue des Champs	3	1
PETIT CAUX - PENLY	Rue des Hares (Mairie)	2	1
PETIT CAUX SAINT MARTIN EN CAMPAGNE	Ludimarché	3	2
	Déchetterie	2	2
	Vassonville	2	
	Camping	3	
PETIT CAUX - SAINT QUENTIN AU BOSC	Sortie direction Gouchaupré	2	1
PETIT CAUX - TOCQUEVILLE SUR EU	Place Saint Sauveur	1	1
PETIT CAUX TOURVILLE LA CHAPELLE	Rue de Catteville (château)	2	
	Rue de la Mairie	2	1
	Rue de la Vierge	1	
RICARVILLE DU VAL	Rue du Charme	1	
	Val de Ricarville	1	
SAINT AUBIN LE CAUF	Stade	3	1
SAINT JACQUES D'ALIERMONT	Mairie	2	1
SAINT MARTIN LE GAILLARD	Route d'Auberville D16	1	1
	Centre Bourg	2	
SAINT NICOLAS D'ALIERMONT	Rue Jean Aimé Jacob	1	
	La Poste	2	
	Rue de l'Eglise	2	
	Rue du Thil	1	
	Parking Netto	3	1
	Rue de la Croix (Square)	1	
	Rue d'Arques	1	
	RPA Les Myosotis	1	
	Bel Air	2	1
	Parking CSFP, 860 rue Vaillancourt	2	
	ZA Activa 2000		1
	Salle Les 4 Vents	1	
SAINT OUVEN SOUS BAILLY	Rue du Bailly Bec	1	1
	Hameau d'Equieville	1	

SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE	Rue du Calvaire		1
	Cimetière	2	
SAUCHAY	Le bas, Chemin de la Gare	1	1
	Le haut, chemin du Prieuré	2	
SEPT MEULES	Cimetière	2	1
TOUFFREVILLE SUR EU	Litteville	1	
	Mairie	1	1
	RD 454	1	
	Camping	1	
VILLY SUR YERES	Val du Roy	1	
	Atelier municipal	1	1
TOTAL		148	46

Fin 2022, le territoire dispose d'une borne de récupération textile pour 525 habitants et une colonne verre pour 164 habitants.

Le parc de colonnes verre est vieillissant et est composé de systèmes de préhension différents (kinshofer, simple crochet et double crochet). Un marché a été passé avec l'entreprise CONTENUR pour l'achat de colonnes aériennes neuves. Le projet est de moderniser et d'étoffer le parc.

En 2022, achat de 27 nouvelles colonnes et destruction de 41 colonnes défectueuses.

b. Collecte et recyclage du verre

Les prestations de collecte et recyclage du verre, ainsi que le nettoyage annuel des colonnes aériennes, sont réalisées dans le cadre d'un marché public attribué à l'entreprise MINERIS.

- Un marché n° 2019 812 002 00 en groupement de commande avec l'agglomération de Dieppe-Maritime du 1er/03/2019 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois 1 an.

Pour le verre trié par les usagers et collecté en apport volontaire, afin de bénéficier des soutiens à la valorisation et de la TVA réduite, la collectivité a conclu un contrat barème F avec l'éco-organisme CITEO et un contrat en option filière avec le repreneur SIBELCO SAVERGLASS.



TOTAL : 913 tonnes

38kg/habitant

Diminution de 3 %

	2022	2021	évolution %
janvier	55	76	-28%
février	94	75	+25%
mars	91	68	+34%
avril	59	100	-41%
mai	75	49	+53%
juin	72	80	-10%
juillet	70	75	-7%
août	77	110	-30%
septembre	73	74	-1%
octobre	123	60	+105%
novembre	60	103	-42%
décembre	64	68	-6%
TOTAL	913	938	-3%

c. La récupération des textiles

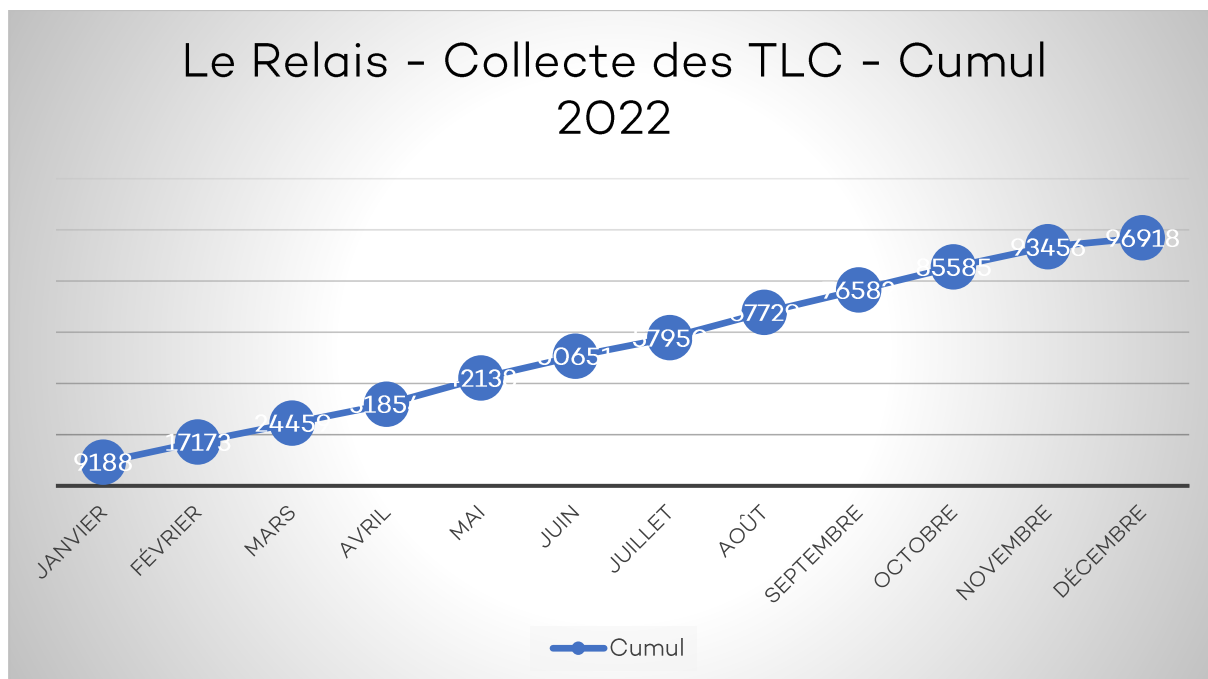
Pour la récupération et la valorisation des textiles usagés, la collectivité est en contrat avec l'eco-organisme ECO-TLC. L'entreprise LE RELAIS se charge de la fourniture des bornes, de la collecte et de la valorisation des textiles déposés.

TOTAL : 97 tonnes

4kg/habitant

Diminution de 5%





2/ Les déchetteries

a. Les sites

Répartition 2022 des communes par site :

TYPE	DECHETTERIES			POINT DECHETS VERTS
LIEU	Envermeu	Petit Caux	Les Grandes Ventes (Convention)	Sept Meules

ACCES COMMUNES	Avesnes en Val Bailly en Rivière Bellengreville Cuverville sur Yères Dampierre Saint Nicolas Douvrend Envermeu Les Ifs Meulers Notre Dame d'Aliermont Saint Aubin le Cauf Saint Jacques d'Aliermont Saint Nicolas d'Aliermont Saint Ouen sous Bailly Sauchay Sept Meules Villy sur Yères	Canehan Petit Caux Saint Martin le Gaillard Touffreville sur Eu	Freulleville Ricarville du Val Saint Vaast d'Equiqueville	Avesnes en Val Canehan Cuverville sur Yères Saint Martin le Gaillard Sept Meules Touffreville su Eu Villy sur Yères

En 2022, les déchets dits « occasionnels » sont collectés dans les déchetteries suivantes :

- Sur le territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou à Envermeu, Petit Caux et Sept-Meules.
- Sur le territoire de la Communauté de communes Bray Eawy aux Grandes Ventes.

SITE	NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS
DECHETTERIE D'ENVERMEU	12 109 hab.
DECHETTERIE DE PETIT CAUX	10 725 hab.
DECHETTERIE DES GRANDES VENTES	1 323 hab.
point dechets verts de sept-meules	1 764 hab.

La déchetterie d'Envermeu ZA de Torqueville :

Elle comprend :

- Un local gardien,
- Un quai en hauteur doté de garde-corps réglementaires, permettant la mise en place de caissons pour les flux principaux,
- Un système de contrôle des entrées par badges RFID et barrières automatiques ;
- Des voies de circulation VL (en partie haute) et PL (en partie basse) ;
- Des contenants pour accueillir les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques),
- Un espace couvert pour accueillir les contenants des DDS (Déchets diffus spécifiques),
- Des colonnes aériennes ou conteneurs roulants de volumes compris entre 240 litres et 3 m3 pour :
 - Le papier et les emballages hors verre collectés en porte à porte
 - Les OMr collectés en porte à porte
 - Le verre
 - Le textile
- Deux colonnes d'apport volontaire de volume situé entre 1 m³ et 1,5 m3 pour :
 - Huile minérale
 - Huile végétale

- 9 bennes de 30 m3 pour les déchets verts, les encombrants, le mobilier, la ferraille, le bois, le carton brun.
- 1 benne de 15 m3 pour les gravats, une seconde peut être ajoutée en cas de nécessité à la place d'une des bennes de 30 m3.
- 1 benne de 15 m3 avec un système d'ensachage pour accueillir l'amiante.

La déchetterie de Petit Caux Zone artisanale du Bois Nicolas:

Elle comprend:

- Un local gardien,
- Un quai en hauteur doté de garde-corps réglementaires, permettant la mise en place de caissons pour les flux principaux,
- Une plateforme permettant le vidage à plat des déchets verts et leur rechargement pour évacuation,
- Une zone minéralisée permettant le stockage de caissons de débord et le stationnement d'un engin de chargement
- Des voies de circulation Véhicules Légers (en partie haute) et Poids Lourds (en partie basse);
- Un système de contrôle des entrées par badges RFID et barrières automatiques;
- deux caissons maritimes fermés pour entreposer des contenants pour accueillir les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques),
- Un espace couvert pour accueillir les contenants des DDS (Déchets diffus spécifiques),
- Des colonnes aériennes ou conteneurs roulants de volumes compris entre 240 litres et 3 m3 pour:
 - Le papier et les emballages hors verre collectés en porte à porte
 - Les OMr collectés en porte à porte
 - Le verre
 - Le textile
- Deux colonnes d'apport volontaire de volume situé entre 1 m³ et 1,5 m3 pour:
 - Huile minérale
 - Huile végétale
- 6 bennes de 30 m3 pour les encombrants, la ferraille, le bois, le carton brun.
- 1 benne de 15 m3 pour les gravats.
- Une benne de 30m3 fermée pour accueillir les pneus des particuliers.

Le point déchets verts de Sept-Meules :

Il comprend:

- Un local gardien,
- Un quai en hauteur doté de garde-corps réglementaires, permettant la mise en place de caissons des déchets verts,
- Un système de contrôle des entrées par badges RFID et barrières automatiques;
- 3 bennes de 30 m3

b. L'organisation

Les prestations gestion des déchetteries, transport et traitement sont réalisées dans le cadre de marchés publics :

- Un marché n°2021 812 002 00 attribué à IKOS ENVIRONNEMENT pour la gestion et l'exploitation des déchetteries et du point déchets verts qui court du 01/06/2021 au 31/05/2024.
- Un marché n°2021 812 003 00 attribué à CHIMIREC VALRECOISE pour la collecte et le traitement des déchets dangereux d'une durée de 3 ans à partir du 1^{er} juin 2021.

Les déchets verts des deux déchetteries et du point déchets verts sont traités sur la plateforme de co-compostage située à Bois Ricard, Auquemesnil, Petit Caux. Cette plateforme est gérée par l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT dans le cadre du marché n° 2021 812 007 00 qui arrive à son terme le 31 octobre 2021. Le marché 2021-812-007-00 à partir du 1^{er} novembre 2021 pour une durée d'un an reconductible une fois pour un an.

Une convention a été passée avec la Communauté de communes Bray Eawy pour utiliser la déchetterie des Grandes-Ventes, plus proche pour trois communes que les équipements Falaises du Talou (Freulleville, Ricarville du Val et Saint Vaast d'Equiqueville).

Concernant les déchets collectés en déchetterie, pour bénéficier de soutiens à la valorisation, de la TVA réduite et de soutiens techniques, la collectivité a conclu des contrats avec les Eco-



organismes et les repreneurs matériaux suivants :

ECO ORGANISMES :

- OCAD3E et ECOSYSTEM pour les D3E (déchets d'équipement électriques et électroniques) ;
- RECYLUM pour les lampes ;
- ECO-DDS pour les déchets dangereux de déchetterie ;
- ECO-MAISON pour le mobilier ;
- COREPILE pour les piles ;
- ALIAPUR pour les pneus ;

- **ECOLOGIC** pour les Articles de Sports et Loisirs (ASL) et les Articles de Bricolage et Jardin Thermiques (ABJ Th).

REPRENEURS:

- **REVIPAC** en option filière du barème F pour les cartons bruns,
- **HENRY RECYCLAGE** pour les pneus,
- **LCJ D'HONT** pour la ferraille.

En octobre 2022, le conseil communautaire a délibéré pour la mise en place de nouvelles filières de valorisation dans les déchetteries. Elles devraient être opérationnelles en déchetteries en avril 2023.

NOUVELLES FILIÈRES

- Articles de bricolage et de jardin - outils du peintre par **ECO DDS**
- Articles de Bricolage et de Jardin thermiques et articles de Sports et Loisirs par **ECOLOGIC**
- Articles de Bricolage et de Jardin – Autres et les jouets (non électriques et électroniques) par **ECOMAIISON**
- Petits appareils extincteurs par **ECOSYSTEM**
- Huiles minérales usagées par **CYCLEVIA**

LES DECHETS ACCEPTÉS

- | | |
|------------------------------------|---|
| ✓ Bois | ✓ Déchets d'équipement électriques et électroniques |
| ✓ Objets et matériaux de la maison | ✓ Articles de sports et loisirs |
| ✓ Ferraille | ✓ Articles de bricolage et de jardin thermiques |
| ✓ Encombrants | ✓ Textile |
| ✓ Déchets verts | ✓ Verre |
| ✓ Cartons | ✓ Amiante (à Envermeu, uniquement sur rendez-vous) |
| ✓ Lampes et piles | ✓ Pneus (à Petit-Caux) |
| ✓ Déchets diffus spécifiques | |

OBJETS ET MATÉRIAUX DE LA MAISON

La filière du mobilier s'étendra désormais vers de nouvelles catégories d'objets et matériaux de la maison dans deux bennes 30 m2 :

Une benne dédiée au bois :

- mobilier intérieur et extérieur (meubles de rangement, armoire, table, chaise...)
- literie (cadre de lit)
- articles de bricolage et de jardin (tréteaux, mobilier de jardin...)
- jouets (trotteurs, maison de poupées...)

Une benne dédiée aux plastiques, mousses et multi matériaux :

- mobilier intérieur et extérieur (canapé, mobilier en plastique...)
- décoration textile (tapis, rideaux, voilages...)
- literie (matelas, sommier, couettes et oreillers...)
- articles de bricolage et de jardin (caisse à outils, tuyau d'arrosage, seaux...)
- jouets (toboggans, poupées, peluches...)

Horaires d'ouverture au public :

Déchetterie d'Envermeu

Adresse : ZA de Torqueville, rue du Près aux Vaches.

Horaires : Lundi, vendredi et samedi : 9h30-12h / 14h-19h

Mercredi et jeudi : 14h-19h

Fermeture avancée à 18h du 1^{er} novembre au 31 mars.

Déchetterie de Petit Caux

Adresse : ZA du Bois Nicolas, Petit Caux (Saint Martin en Campagne).

Horaires : Lundi, vendredi et samedi : 9h30-12h / 14h-19h

Mardi : 14h00-19h00 (du 1^{er} avril au 31 octobre)

Mercredi et jeudi : 14h-19h

Fermeture avancée à 18h du 1^{er} novembre au 31 mars.

Déchetterie des Grandes Ventes

Adresse : Rue des Hôtelets, Les Grandes Ventes.

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 13h30 – 17h30
Samedi: 9h-12h / 13h30-17h30

Point Déchets verts de Sept Meules

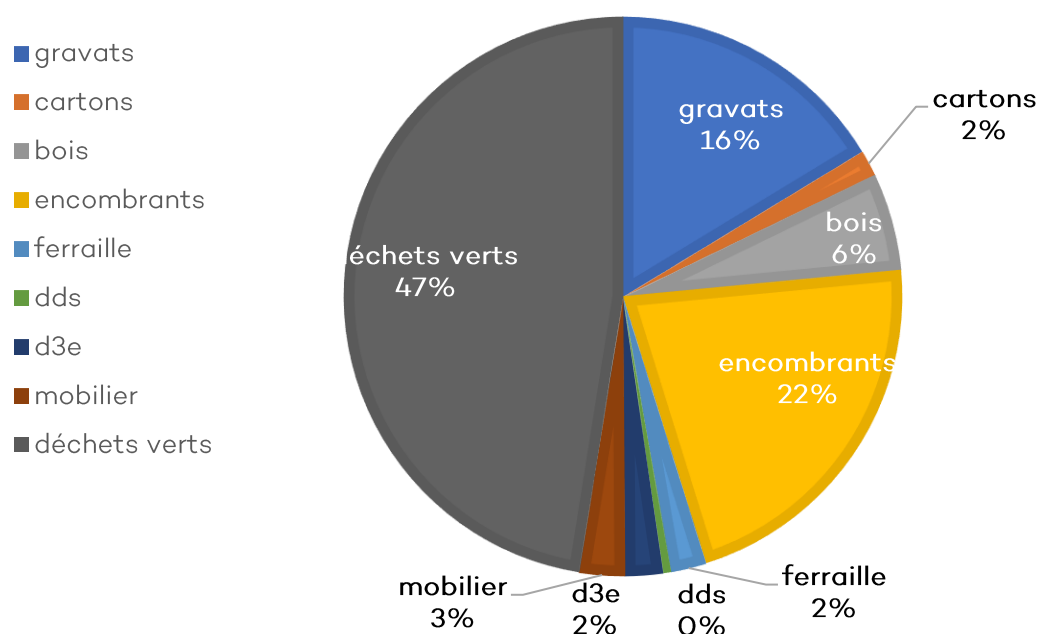
Adresse : 8, rue de Normandie, Sept Meules.

Horaires : Lundi, vendredi et samedi : 15h – 19h

Ouverture du 15 mars au 15 novembre

Uniquement pour les déchets verts.

TONNAGE COLLECTÉ PAR FLUX



9 412 tonnes ont été collectées dans les deux déchetteries et le point déchets verts du territoire, en diminution de 15% par rapport à 2021. 3 736 tonnes à la déchetterie d'Envermeu, 5 600 tonnes à la déchetterie de Petit Caux et 76 tonnes au point déchets verts de Sept-Meules. Cela correspond à **412 kg/habitant/an** (calcul sur les 22 834 habitants utilisateurs des deux déchetteries du territoire).

Le contrôle d'accès par badges avec puce RFID sur l'ensemble de nos sites ainsi qu'une météo favorable à une baisse des déchets verts dans les jardins ont permis de remplir les objectifs de baisse de tonnages attendus.

72 000 passages en déchetteries comptabilisés en 2022 par le système de lecture des badges d'accès.

IV- Sensibilisation et prévention

Animations et Formations

53 animations scolaires

552 élèves et 25 enseignants
sensibilisés et formés aux gestes de tri



Renseignement des usagers



La sensibilisation passant aussi par le contact téléphonique, en 2022, nous avons reçu et traité un total de **2 825** appels téléphoniques de nos administrés.

Chaque année, les **calendriers de collecte** de chaque commune et communes déléguées sont élaborés en interne. Ils sont ensuite transmis aux communes et diffusés sur le site internet de la collectivité de manière dématérialisée pour limiter les impressions. Ils sont fournis au format papier sur demande. Ces documents qui indiquent précisément la date de collecte de chaque couleur de bacs, ont été très prisés, notamment pour les bacs jaunes qui sont collectés toutes les deux semaines.

Caractérisations

Le centre de tri effectue pour le compte de la collectivité chaque année des caractérisations. C'est une opération normée qui consiste à prélever un échantillon de recyclables hors verre à la sortie du camion de collecte et d'effectuer un tri des matières trouvées par type. Cette opération permet de contrôler la qualité du tri, de repérer les erreurs de tri (appelées refus de tri) et d'identifier les erreurs pour établir des actions correctives.

Notre ambassadrice du tri est présente lorsque c'est possible. Nous en avons effectué **18** en 2022 pour des tournées concernant 24 communes du territoire avec des taux de refus de tri allant de **3,44% à 29,82%**.

Notre **taux moyen de refus de tri** est passé de **21% en 2021 à 14% en 2022**. Pour notre type de collecte des recyclables, on peut considérer un taux de refus de tri correct lorsqu'il ne dépasse pas 20%.

Suivis de collecte

Afin de sensibiliser au mieux les habitants, il est nécessaire de cibler les erreurs de tri les plus fréquentes via des contrôles de bacs et des caractérisations. En 2022, nous avons mené **32 opérations de contrôles de bacs jaunes** et **15 pour les bacs gris** à travers 24 communes durant lesquels nous avons déposé 1537 courriers et 425 non-conformes.



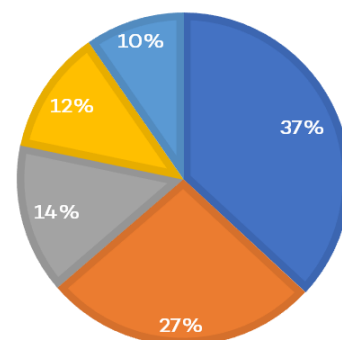
Lors du dernier trimestre 2022 les habitants qui présentent à la collecte des bacs jaunes parfaitement triés ont été félicité et encouragé par la mise en place d'autocollants. Nous avons réalisé 9 campagnes de vérification des bacs jaunes pour lesquelles 356 bacs étaient parfaitement triés sur les 1568 bacs contrôlés.

Nous recensons 1520 erreurs de tri dans le bac jaune dont les plus fréquentes sont :

- Les papiers souillés
- Les déchets imbriqués
- Les objets en plastique
- Les déchets en sac
- Le textile

ERREURS FREQUENTES BAC JAUNE

■ Papiers souillés ■ Imbriqués ■ Objets plastique ■ Sacs poubelles ■ Textile

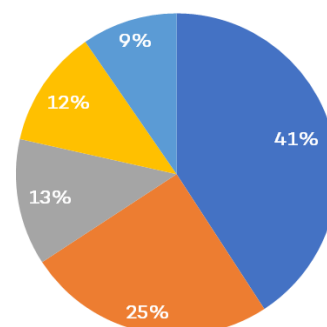


Nous recensons 1268 erreurs de tri dans le bac gris dont les plus fréquentes sont :

- Les emballages en plastique
- Le verre
- Les emballages en carton
- Le textile
- Les emballages en métal

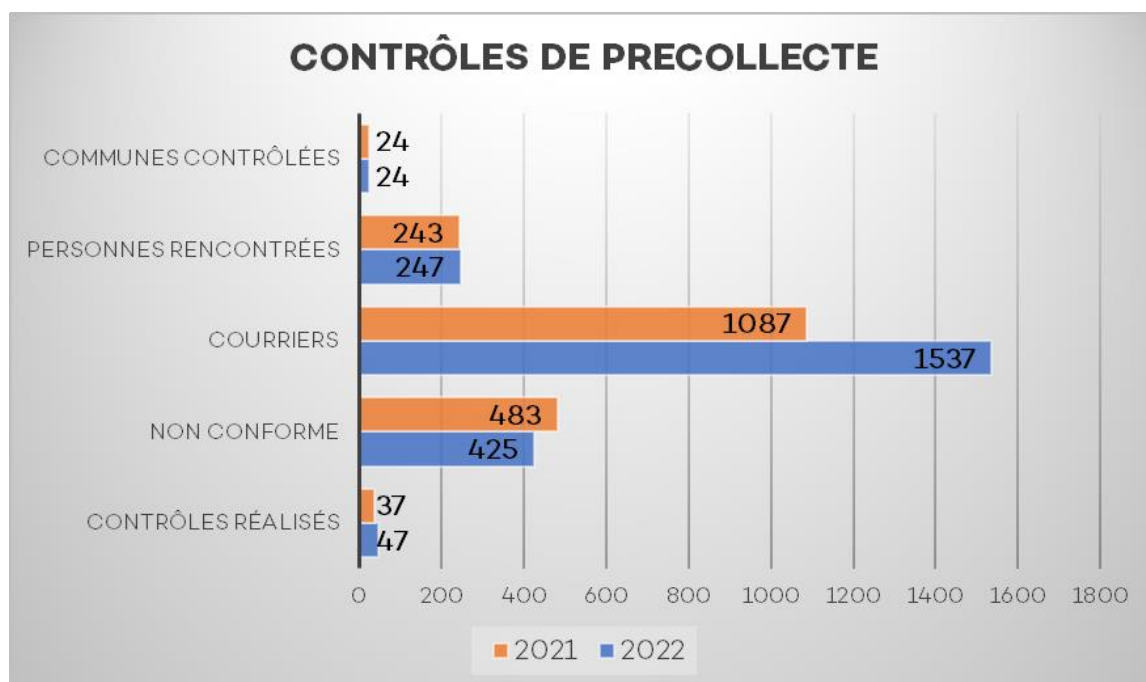
ERREURS FREQUENTES BAC GRIS

■ Papiers souillés ■ Imbriqués ■ Objets plastique ■ Sacs poubelles ■ Textile



La qualité du tri est un enjeu important. En plus d'alourdir de bilan carbone des déchets produits et traités, il est onéreux pour la collectivité et donc pour les habitants. Le recrutement d'une ambassadrice du tri supplémentaire a permis de densifier les contrôles.

Evolution des différentes données chiffrées recueillies lors des suivis de collecte :



Impressions

Nos différents supports de sensibilisation sont très sollicités, nous avons réimprimer 2000 mémo tri représentant un coût total de 1 496€ HT.

Prévention des déchets

En 2022, la collectivité a terminé son travail d'élaboration du Plan de prévention des déchets (PLPDMA), il a été adopté lors du conseil communautaire du 8 novembre 2022.

Les premières actions à mener pour limiter la production de déchets du territoire ont été menées.

Par ailleurs, des conseils de prévention des déchets sont donnés chaque fois que c'est possible lors de contacts téléphoniques, à l'occasion des animations ou des formations. Une page est dédiée aux conseils de prévention dans le guide du tri de la collectivité fourni avec chaque bac, chaque badge d'accès en déchetterie ou sur simple demande des habitants.



222 composteurs et
44 tonnes de
compost distribués

V- Indicateurs financiers

La TVA réduite est passée de 10% à 5,5%, bénéficiant à toutes les factures de prestation.

La pré-collecte

Cette ligne de dépense tient compte des coûts de distribution des contenants de collecte (bac, sacs) et de gestion des bacs (stockage, maintenance) pour un montant de 7 466 €TTC.

Les Ordures Ménagères résiduelles

Le coût total pour les Ordures Ménagères résiduelles est de 1171 504 €TTC, soit 254€ par tonne et 49€/habitant/an. Cela comprend :

La collecte des Ordures Ménagères résiduelle pour un montant total de 603 985 €TTC contre 543 596 €TTC en 2021, soit une augmentation de 11%. Le coût 2022, par tonne collectée, est de 131 € et 25€ par habitant.

Le coût du traitement s'élève à 567 519 €TTC contre 553 322 €TTC en 2020. Cela représente 123€ par tonne et 24€ par habitant.

Les recyclables

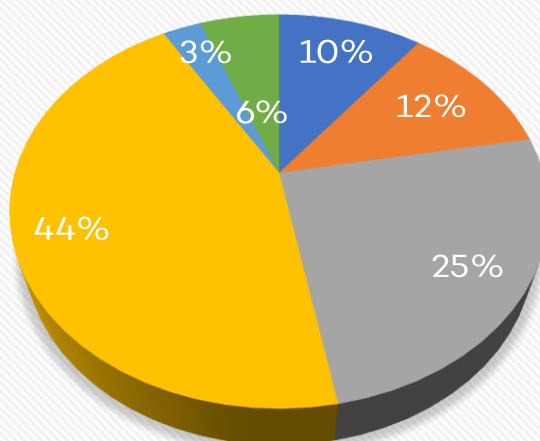
La collecte sélective du papier et des emballages hors verre s'effectue en monoflux en porte à porte. Pour le verre, elle s'effectue sur des points d'apports volontaires nommés « points tri ».

Pour les recyclables, le total des factures réglées en 2022 ajouté aux coûts de précollecte (678 540 €TTC) est à atténuer avec les recettes (506 462 €TTC). Le coût résiduel s'élève à 172 078 €TTC. Ramené au tonnage collecté de 2 411 tonnes, le coût aidé à la tonne est de 71€. Cela représente 7,12 € par habitant pour un an.

Cela comprend :

- Le coût de collecte sélective hors verre représente un montant de 309 239 €TTC contre 300 687 €TTC en 2021. Le coût 2022 pour une tonne est de 206€ et 13€ par habitant.
- Le coût de collecte du verre en 2022 est de 45 749 €TTC, contre 42 154 €TTC en 2021, soit une augmentation de 8,5%. Ce coût représente un prix à la tonne de 50€ et 1,90€ par habitant.
- Le coût du tri en monoflux des recyclables (papiers + emballages hors verre), ajouté au traitement des refus de tri, s'élève à 357 476 €TTC, contre 354 690 €TTC en 2021.
- Les recettes de valorisation sont de deux sortes : les recettes immédiates (sur la même année comptable) liées à la vente des matériaux valorisables (194 740 €TTC en 2022) et les subventions reçues l'année n+1 (liées aux tonnages de l'année précédente) par les éco-organismes, 311 722 €TTC reçus en 2022.

RECETTES PAR TYPE DE MATERIAU 2022



■ VERRE	■ PAPIER (JRM)	■ CARTONS/BRIQUES
■ PLASTIQUE	■ ALUMINIUM	■ ACIER

Les déchetteries

Les coûts de gestion et de traitement des déchets des déchetteries s'élèvent à 1 069 072 €TTC en 2022 contre 966 211 €TTC en 2021. Cela représente environ 111€/tonne et 44 €/habitant/an. Les calculs de coûts à la tonne proviennent du résultat d'une règle de trois à cause de l'absence d'information concernant les tonnages entrant à la déchetterie des Grandes Ventes.

Les recettes proviennent des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, des Déchets d'Equipeement et d'Ameublement, de la Ferraille, des Articles de Sports et Loisirs, des Articles de Bricolage et Jardin thermiques et des cartons pour un montant total de 72 270 €TTC.

Le coût résiduel s'élève à 996 802 €TTC, soit un prix à la tonne de 106€ et 41€ par habitant.

Evolution des dépenses de fonctionnement par phases techniques hors charges fixes :

	2022	2021	2022/2021 €	2022/2021 %
COLLECTE OM	603 985 €	543 596 €	60 389 €	11,11%
TRAITEMENT OM	567 519 €	553 322 €	14 197 €	2,57%
COLLECTE CS	309 239 €	300 687 €	8 552 €	2,84%
TRI CS	316 086 €	354 690 €	- 38 604 €	-10,88%
PRECOLLECTE	7 466 €	13 602 €	- 6 136 €	-45,11%
VERRE	45 749 €	42 154 €	3 595 €	8,53%
DECHETTERIES	1 069 072 €	966 211 €	102 861 €	10,65%
TOTAL	2 919 116 €	2 774 262 €	144 854 €	5,22%

L'année 2022 a été impactée par :

- Un nouveau marché de gestion des déchetteries et du point déchets verts avec des tarifs fortement à la hausse.
- Une augmentation du taux de TGAP a été décidée dans la loi de finance 2022, cela représente une hausse de 10€ par tonne d'ordures ménagères résiduelles et par tonne d'encombrants

Le financement du service de collecte et traitement des déchets se fait par le budget général de la collectivité ainsi que les recettes de valorisation et de reprise matériaux. Le taux de TEOM est fixé à 0 depuis le 1^{er} janvier 2017.

VI- Bilan / infographie

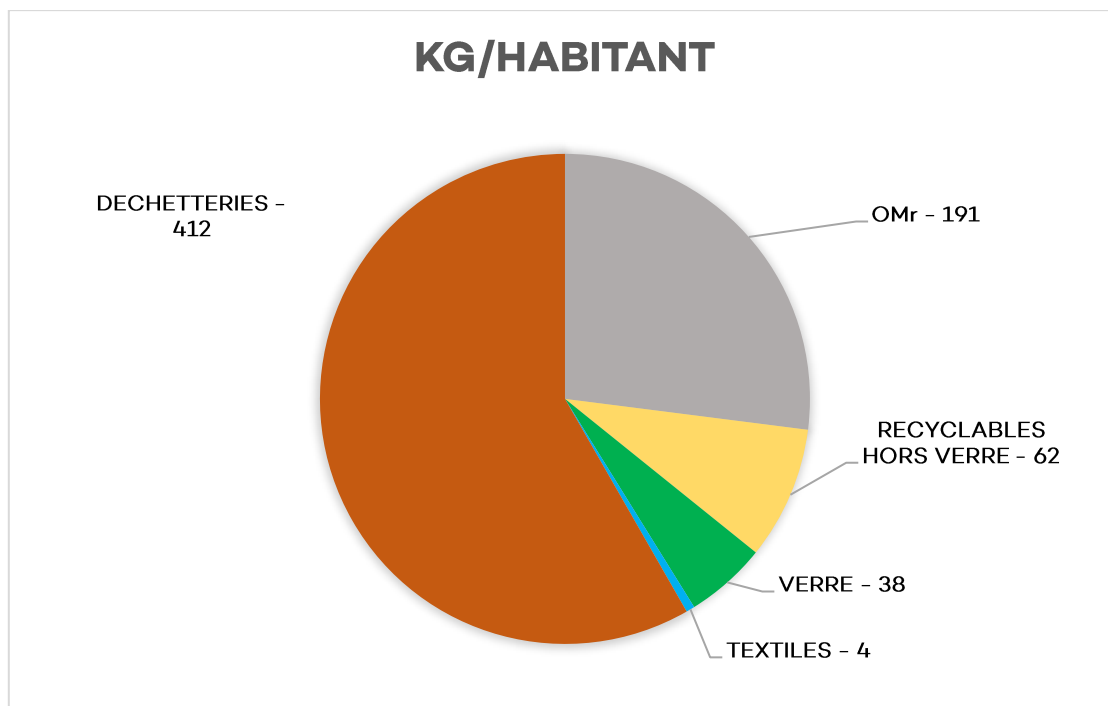
TONNAGE

Evolution des tonnages collectés entre 2021 et 2022 :

	2022	2021	2022/2021 tonnes	2022/2021 %
OMr	4613	4815	-202	-4,2%
RECYCLABLES	1498	1537	-39	-2,5%
VERRE	913	938	-25	-1,6%
DECHETTERIES	9412	11040	-1628	-14,7%
TOTAL	16436	18330	-1894	-10,3%

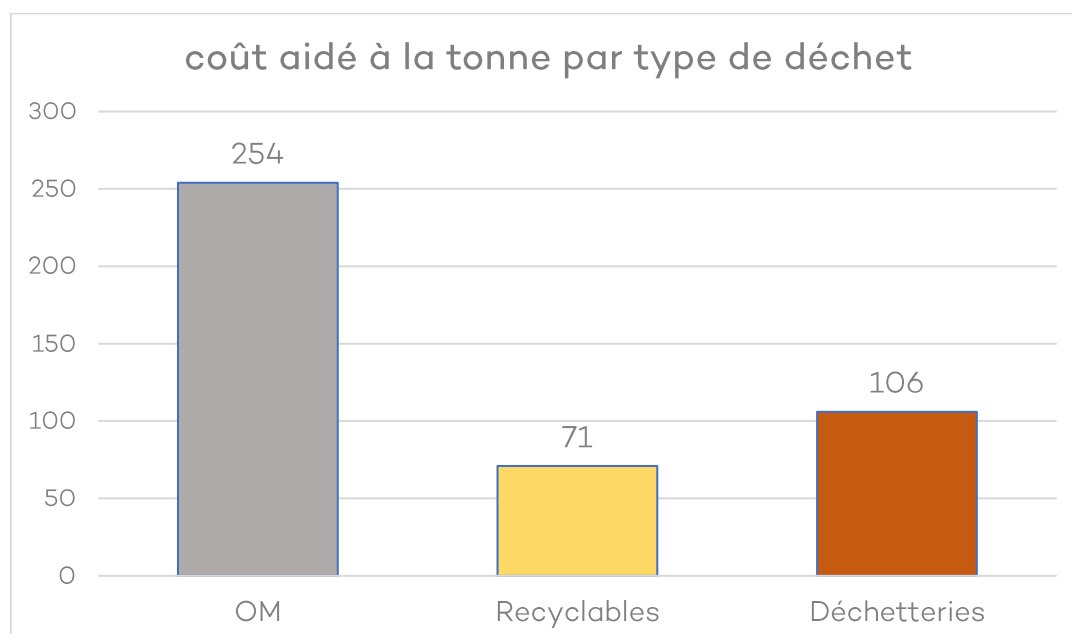
Chaque habitant de Falaises du Talou a produit 707 Kg de déchets en 2022 contre 785 Kg en 2021, soit une diminution de 10%.

	Kg/habitant
OMR	191
RECYCLABLES HORS VERRE	62
VERRE	38
TEXTILES	4
DECHETTERIES	412
TOTAL	707

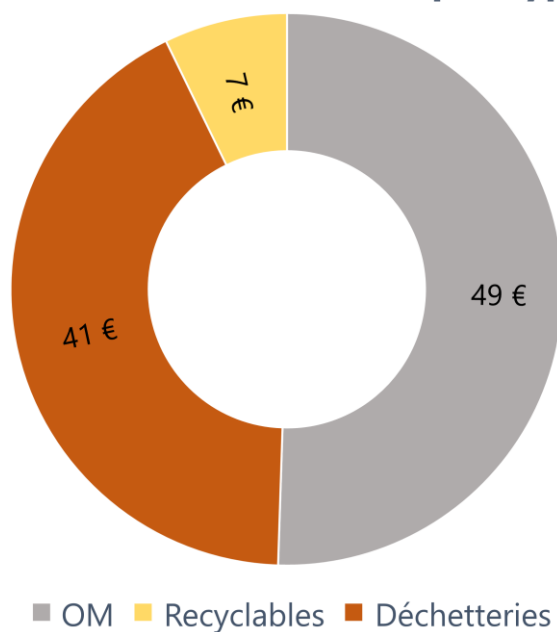


COÛT

Coût aidé 2022 par type de déchets :



Répartition du coût en €/habitant par type de déchet



VII- Conclusion

On observe globalement une réduction des tonnages de déchets collectés et traités grâce à de meilleurs contrôles et les actions de préventions menées. Les performances de tri sont correctes mais les efforts de sensibilisation sont à poursuivre afin de maintenir un taux bas d'erreurs de tri, réduire la production des déchets à la source et éviter l'augmentation trop importantes des coûts de gestion.